

4 AXES

Poursuivre la dynamique de partage entre établissements

Adapter la gouvernance du groupement pour...

Assurer une trajectoire de développement

**Assoir le positionnement du GECOH comme acteur
incontournable de la qualité de vie des personnes âgées**

AXE 1 : Poursuivre la dynamique de partage entre établissements**Objectif 1**

Objectif	Délai	Surcoûts
<p>Création d'un siège administratif avec une localisation centrale.</p> <p><i>Location de locaux adaptés en Cœur d'Hérault : bureaux / salle de réunion-formation de 25 places / kitchenette.</i></p>	<p>Au plus tard septembre 2021</p>	<p>Loyer maximum envisagé : 1 500 € TCC par mois + abonnements Internet et téléphone + Achat ou récupération d'ameublement</p>

Financement

Frais de siège des établissements adhérents

AXE 1 : Poursuivre la dynamique de partage entre établissements**Objectif 2**

Objectif	Délai	Surcoûts
<p>Transfert de fonctions supports des établissements vers le siège : services financier, ressources humaines, achats, ingénierie de la qualité et éthique, communication, ingénierie sociale, assistance sociale...</p> <p><i>Transfert progressif : en priorité financier et RH, ce qui permettra de libérer du temps et des compétences pour développer les autres volets.</i></p>	Démarrage après l'installation du siège	Prise en charge des frais de déplacements des agents

Financement	Frais de siège des établissements adhérents
--------------------	---

AXE 1 : Poursuivre la dynamique de partage entre établissements**Objectif 2 – moyens humains**

Moyen humains	Financement
<p>1 Directeur(trice) Général(e) en charge de l'ingénierie, de la qualité, de l'éthique et de la communication</p> <p>1 Directeur(trice) Adjoint(e) en charge de la supervision des services supports</p> <p>Des agents de catégorie C selon le déploiement progressif : financier, achats, RH et secteur qualité/communication</p>	<p>Mise à disposition d'agents des EHPAD:</p> <p>D'abord 1 DG qui met en place et développe les services supports financier et RH.</p> <p>Le DA vient ensuite après et reprend les services supports pour permettre au DG de poursuivre le développement.</p> <p>Transfert d'un agent pour chacune des 4 grandes structures vers le siège sans surcoût pour les petits établissements.</p> <p>Puis éventuellement des recrutements en fonction du nombre de nouveaux adhérents et de nouvelles offres de services.</p>

AXE 1 : Poursuivre la dynamique de partage entre établissements**Objectif 2 – moyens techniques**

Moyen techniques	Financement
Passage des logiciels financiers et RH des établissements dans leur version full web afin d'être utilisés à distance par les agents du siège	Les établissements assument le coût de la migration informatique. 8 établissements sur 10 ont déjà la suite logicielle Berger-Levrault et n'auront qu'à financer le transfert de leur base de donnée. La maintenance de la version full web est d'un coût inférieur à celle du logiciel résident qu'ils détiennent actuellement. 2 établissements devront acquérir les licences Berger-Levrault et assumer le coût de la migration des données.

AXE 1 : Poursuivre la dynamique de partage entre établissements**Objectif 3**

Objectif	Délai	Surcoûts
Révision du mode de financement avec l'arrivée de nouveaux adhérents : Un pourcentage du budget annuel des établissements avec progressivité du montant selon la montée en puissance du panier de services fourni par le siège.	Dans un second temps , selon le développement du nombre d'adhérents, les décisions des élus et l'avis des financeurs.	Surcoût pour les établissements compensé par les services fournis par le siège et une montée en compétence permettant une meilleure efficacité et de générer des économies à terme.

Financement

Frais de siège des établissements adhérents

AXE 1 : Poursuivre la dynamique de partage entre établissements**Objectif 4**

Objectif	Délai	Surcoûts
Intégration progressive au siège de compétences expertes : qualité et performance, juridique, ingénierie de projet, Ressources humaines... etc.	Dans un second temps, selon le développement du nombre d'adhérents, et les besoins constatés.	Surcoût pour les établissements compensé par les services fournis par le siège permettant de sécuriser les établissements et développer la qualité des services rendus aux usagers.

Financement

Frais de siège des établissements adhérents

AXE 2 : Adapter la gouvernance du groupement**Objectif 1** - Réviser les modalités de la collaboration avec les Elus

Objectif	Délai	But recherché
Remaniement de la gouvernance et des processus décisionnels : <ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un Conseil d'Administration en sus de l'Assemblée Générale.• Repositionnement des directeurs dans le processus décisionnel	Décision et mise en place lors de la prochaine Assemblée Générale	Donner une place centrale aux Elus et parallèlement gagner en réactivité.

AXE 2 : Adapter la gouvernance du groupement**Objectif 2** - Réviser les modalités de la collaboration avec les Elus

Objectif	Délai	But recherché
Repenser la méthodologie des Assemblées Générales et des autres instances décisionnelles, notamment en ce qui concerne l'information préalable de l'ensemble des membres: émission de notes de synthèse avec les tenants et aboutissants, présentation des projets à chaque élu par les experts métiers... etc.	Décision et mise en place lors de la prochaine Assemblée Générale	Faire en sorte que les élus soit partie prenante du processus d'élaboration des projets et ne se cantonnent pas qu'au vote final des délibérations.

AXE 2 : Adapter la gouvernance du groupement**Objectif 3 – Améliorer la représentativité au sein de l'AG**

Objectif	Délai	But recherché
Accroître la représentativité des usagers en intégrant au GECOH des « usagers experts » (personnes qualifiées, associations d'usagers...)	Après décision de l'Assemblée Générale	Développer la légitimité et les soutiens au GECOH à travers la création d'un collège spécifique au sein de l'Assemblée Générale

AXE 3 : assurer une trajectoire de développement**Objectif 1**

Objectif	Délai	But recherché
Développement du nombre d'adhérents	Après la phase de structuration du siège.	Atteindre une masse critique permettant : <ul style="list-style-type: none">• D'être un interlocuteur incontournable des instances décisionnelles du médicosocial.• De bénéficier de ressources humaines et matérielles favorisant le développement de nouveaux services.

AXE 3 : assurer une trajectoire de développement**Objectif 2**

Objectif	Délai	But recherché
<p>Poser des statuts différenciés selon le type de coopération envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhérents de plein droit • Adhérents à titre partiel pour recevoir des services bien définis • Communes qui sollicitent la mise en œuvre de projets sur leur territoire • Partenariats renforcés par convention en fonction des projets • Etc. 	<p>Dans le cadre du développement du nombre d'adhérents.</p>	<p>Offrir une palette de modalités d'adhésion et de coopération afin de diversifier les types d'établissements et services amenés à adhérer ou à collaborer étroitement avec le GECOH</p>

AXE 3 : assurer une trajectoire de développement**Objectif 3**

Objectif	Délai	Moyen
S'assurer de l'attachement inconditionnel des nouveaux adhérents aux valeurs du GECOH et à la mission du « bien vivre, bien vieillir » chez soi (en EHPAD ou à domicile),	Dans le cadre du développement du nombre d'adhérents.	Elaboration et mise en place d'une charte énonçant nos valeurs et objectifs, signée par tous les adhérents et mise en avant en termes de communication.

AXE 3 : assurer une trajectoire de développement**Objectif 4**

Objectif	Délai	Moyen
Elargissement géographique progressif à l'échelle départementale voire inter-départementale si limitrophe	Dans le cadre du développement du nombre d'adhérents.	Développer une territorialisation du GECOH afin de maintenir la notion fondamentale de proximité, d'action sur des micro-territoires en fonction de besoins bien repérés.

AXE 3 : assurer une trajectoire de développement**Objectif 5**

Objectif	Délai	But recherché
Ouverture aux acteurs opérationnels du domicile œuvrant auprès des personnes âgées.	Dans le cadre du développement du nombre d'adhérents.	Une diversification nécessaire: <ul style="list-style-type: none">• Intégration du GECOH dans les filières gériatriques• Condition requise pour les réponse aux appels à projet.

AXE 3 : assurer une trajectoire de développement**Objectif 6**

Objectif	Délai	But recherché
Développer progressivement de nouveaux services comme l'accompagnement dans les projets locaux et réponses aux appels à projet afin de concevoir une offre diversifiée et complémentaire sur chaque micro territoire.	Dans le cadre du développement du nombre d'adhérents.	Territorialisation du GECOH et réponse aux besoins locaux.

AXE 4 : Assoir le positionnement du GECOH comme acteur incontournable de la qualité de vie des personnes âgées**Objectif 1** - Réviser les modalités de la collaboration avec les Elus

Objectif	Délai	But recherché
Collecter les informations nées de la connaissance du territoire par les élus, en complément des observations des techniciens de terrain et partenaires	Développement après l'installation du siège	Faire en sorte que le GECOH ait une fonction d'observatoire des conditions de vie et des besoins des personnes âgées sur les territoires de ses adhérents. Il s'agit d'étayer les projets à travers une connaissance fine des besoins sociaux des micro territoires.

AXE 4 : Assoir le positionnement du GECOH comme acteur incontournable de la qualité de vie des personnes âgées

Objectif 2 - Réviser les modalités de la collaboration avec les Elus

Objectif	Délai	But recherché
Co-construction et co-portage des projets de développement en binôme technicien / Elu	Immédiat	Introduire une élaboration concertée des projets, puis une forme de lobbying politique lors de leur dépôt afin que ceux-ci puissent aboutir.

AXE 4 : Assoir le positionnement du GECOH comme acteur incontournable de la qualité de vie des personnes âgées

Objectif 3 - Pénétrer des réseaux diversifiés

Objectif	Délai	But recherché
<p>Désigner un(des) directeur(s) réseuteur/influenceur en charge de représenter le GECOH au sein des différents réseaux, dans les différentes instances et associations.</p>	<p>Après décision de l'Assemblée Générale</p>	<p>Faire en sorte que le GECOH soit présent partout où s'élaborent des actions et se prennent des décisions concernant les personnes âgées dans les territoires de ses membres.</p> <p>Il est important de dissocier cette représentation institutionnelle de celle de certains directeurs qui interviennent au titres d'associations de professionnels et sont repérés comme tels.</p>

AXE 4 : Assoir le positionnement du GECOH comme acteur incontournable de la qualité de vie des personnes âgées

Objectif 4 – Faire évoluer le modèle juridique en fonction du développement

Objectif	Délai	But recherché
<p>Le GECOH doit pouvoir être porteur d'autorisation d'activités et doit pouvoir gérer des établissements en direct pour faciliter les volontés de fusion</p>	<p>Après étude de faisabilité juridique et décision de l'Assemblée Générale</p>	<p>Le GECOH a besoin de cette nouvelle dimension pour être reconnu comme acteur de l'accompagnement à part entière, et également pour offrir un espace de fusion d'établissements aux adhérents qui le souhaitent.</p> <p>Il est possible d'imaginer une structure ad hoc permettant la gestion directe d'établissements et de services.</p>

**AXE 4 : Assoir le positionnement du GECOH comme acteur
incontournable de la qualité de vie des personnes âgées**

Objectif 5 – Faire évoluer le modèle juridique en fonction du développement

Objectif	Délai	But recherché
<p>Structuration d'un GEIQ (groupement d'employeurs), soit en modifiant la structure juridique du GECOH lui-même, soit en créant une structure annexe.</p>	<p>Après étude de faisabilité juridique et décision de l'Assemblée Générale</p>	<p>Le statut de GEIQ est particulièrement indiqué pour la gestion des contrats d'insertion, et peut porter une action de qualification des futurs personnels des établissements membres à travers la mise en œuvre de contrats d'apprentissages à très faible coût.</p>

Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le



ID : 034-263400194-20220908-392-DE